IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,

Est située rue Chartres, No. 110, entre St.-Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance ou on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

A tout abonnement ne sera arrêté, à moins que les arréages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne paye les sujets dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

AVIS AU PUBLIC.

LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, voit avec peine qu'au mépris des réglemens de Police de la Paroisse Jefferson, un grand nombre d'animaux sont lais és à l'abandon dans la ligne que parcourt son chemin; ces animaux ont déjà occasionné et occasionnent chaque jour principalement dans le temps des pluies, des dégats considérables au chemin et aux fossés que la compagnie a fait faire de chaque côté.

Comme elle est à la veille de faire courir le char à vapeur, elle redoute les accidens qui ne manqueraient pas d'arriver fréquemment si elle n'apportait un prompt remède à cet abus; elle prévient en conséquence les propriétaires d'animaux que, pour protéger son chemin comme la charte lui en donne le droit, section IIme. a mis que pas rencontrer les passagers contre la crainte de toute espèce d'accidens, elle est déterminée, après la publication du présent avis, à faire arrêter et conduire aux étables tous les animaux qui seront trouvés errant le long du chemin à coulisses depuis la limite intérieure de la Paroisse Jefferson jusqu'à Carrollton, conformément aux articles 33, 34 et 35; et suivants les réglemens de police de la Paroisse Jefferson.

Le public est prévenu en outre que la compagnie ne permettra à personne de passer à cheval ou en voiture d'aucune espèce, sur son chemin, dans les limites comprises dans la charte. L F GENERES,

27 juil caissier, protem.

Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances,

Nile-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 piastres par action devient dû ce jour et que conformément aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, ladite action sur laquelle paiement a été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déjà payées, pour le bénéfice de la compagnie. R CLAGUE, secretaire. 21 j

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 8 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription, Par l'article 5me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront aussi de fait de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiemens déjà effectués. Par ordre de la direction.

3 juil J PLESSIS, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A. Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le Wharf un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Belvir*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et tenues entièrement à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera aidée à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôte, et vin à chaque repas.

2 juillet—1cf ED. L'HOTE

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 25 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 29 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au-dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—on offre la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une goëlette, des chevaux et un tir au pistolet. Les quilles trouveront des appartemens particuliers. Deux restaurants attenant actuellement de la Nouvelle Orléans, établissent une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—1cf JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOURAGNE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes traveront aussi une *halle* très agreable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le but de entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de tels efforts. 23 mai—1y WAYMOUTH

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a un entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

23 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain, la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignente à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de Pont on a signé de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA.

21 juil—1cf encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à WM. HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure de la rue du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prados. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaires 27 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Treme et Marais, le second lot plus bas que Bamparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre à parterne, d'une grande écurie, et magasin et un massége, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103, ou à WARTELLE, 109 rue Royale.

Compagnie des Entrepreneurs de la Nouvelle Orleans.

Le président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, un montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après le 10 du mois prochain, 13 courant.

7 juil—3p JOSEPH SAUL, caissier.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, LA PASSE CHRISTIAN, LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur MERCHANT, capitaine James Cutler, partira de l'extrémité du Wharf vis à vis à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 8 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacola tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 8 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 5 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swller, ou à GILBERT VANCE,

JOHN KILSHAW, jr.

JAMES CURREL, agents.

N. B.—Tous les effets aux risques des passagers.

23 juillet

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE,

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement de la rue Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—tf

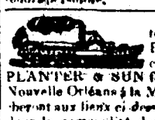

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage, pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planter qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre,

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M et repartira le même jour de Madisonville à 4 heures P M.

Les passagers d'vront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR LA HAVANE.

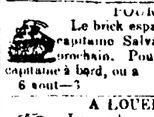

Le brick espagnol fin voilier SAN ROMAN, capitaine Salva, partira positivement dimanche prochain. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à MATEO FIOL,

6 août—3 rue *Condé*, No. 97.

A LOUER OU A FRETER.

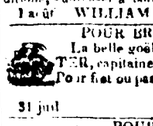

La goelette fine voilière MARY, capit. Richmond, est prête à prendre du frêt. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à

1 août WILLIAM BRYAN, 19, rue de la Commune.

POUR BRAZORIA—(Texas)

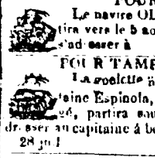

La belle goëlette fine voilière ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à

31 juil WILLIAM BRYAN. no 19, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.

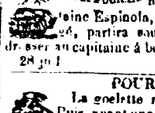

Le navire OLYMPIA, capitaine Adams, partira vers le 5 août. Pour fret de 900 balles coton, s'adresser à FK PERRET & GALLY.

POUR TAMPICOOU MATAMORAS.

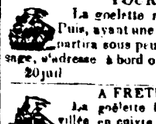

La goelette américaine bien connu IRIS Antoine Espinola, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS

28 juil

POUR VERA CRUZ

La goelette mexicaine AMERICA, capitaine Puis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barrils ou passage, s'adresse à bord ou à J PRATS & FILS.

20 juil

A FRETER OU A LOUER.

La goëlette fine voilière, sous ce, cloutée et chevillée en cuivre A I SOPHIA, capitaine Cunningham. S'adresser à bord, entre les rues St Louis et Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.

25 juillet 117, rue Royale.

POUR VERA CRUZ.

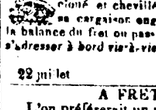

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sans peu de jour pour le port ci-dessus. Pour la balance de fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO.

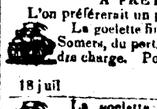

Le beau brick fin voilier ATTAKAPAS, doublé, cloué et chevillé en cuivre, ayant les deux tiers de sa cargaison engagés, partira incessamment. Pour la balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'*adresser à bord vis-à-vis la rue Dumaine*, ou à

JOHN CROSBY,

22 juillet rue du Camp no 38.

A FRETER OU LOUER.

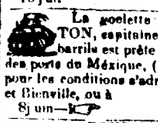

L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique. La goelette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions. S'adresser à Wm BRYAN.

18 juil no 19, rue de la Commune.

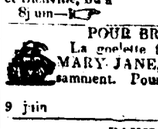

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Rouvet, du port d'environ 640 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports de Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8 juin—tf J PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

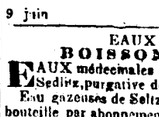

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Grifon, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc, punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

20 juin—tf RIVET SYBOLD & co

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M Caboche.

M. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode Jacotot, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3ps—6cf

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient eu ma bonne confiance à la reporter sur M. Pedarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

30 juin CABOCHE

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie pour cunnaires on à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

15 juil—et—6,3ps. L MATTHEWS, président.

PARTIES DE PLAISIR,

LA superbe baleinière TAYAL, capitaine Narcisse Bonnel, est parée à recevoir à bord un nombre d'amateurs d'un coup de boulines. Cette embarcation neuve mesure 7 avirons, cloués, doublés et chevillés en cuivre, peut recevoir une société nombreuse, et possède toutes les qualités que l'on peut désirer d'un steer bon de mer.

LEGION DE LA LOUISIANE

Nouvelle Orléans le 23 juillet 1835.

CONFORMEMENT à la loi la légion de la Louisiane se rassemblera armée et en uniforme le Dimanche 23e du mois d'août, à 8 heures et demie du matin, sur différentes places d'armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies requerront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Le brigadier général requiert aux le zèle et la coopération des officiers, sous-officiers et soldats de la légion et sur leur obéissance aux lois de la milice, dont il espère qu'ils donneront toujours l'exemple.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la légion. D AUGUSTIN,

28 juil aide de camp.

Détenu à la geôle de la Paroisse Jefferson le nègre FIGARO se disant appartenir à M Trudeau, de la Paroisse St Jacques.

SUZANE, appartenant à mademoiselle Françoise.

MINDA, appartenant à M. Weiller de la N. Orléans.

HAMTON, appartenant à M. L. Millandon.

Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en conformant à la loi.

6 août JACQUES CHARRONNET. shérif.

VIN DE RECOMPENSE.

PARTI mardi dernier le 18 mai dernier, le jeune nègre BEBER, âgé d'environ 20 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure, il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai—tf J. LEBLANC & co

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants en déchargement du navire Olympia, venant de Havre.

30 fromages de Gruyère 1re qualité; 25 douzaines queues de Gruéland, savon; 8 caisses cérises en bocaux; 3 do eau de vie d'Antzuck; 3 do crême de noyaux de curaçao; 3 do maraquin; 3 do huile de vanille; 10 caisses de fleur d'orange au vin de champagne et 9 douzaines de Kyrch.

Conserves alimentaire de Colin à Nantes.

4 douzaines fruits naturel en bouteilles, fraises, framboises, groseilles, cérises, abricots, poires, mures et pasas marquées.

300 boites sardines à l'huile en petites et grande boites, 300 boites pâtés et autres articles de qualité supérieure et assortie comme suit;

Pâtés d'ang lles, de foies gras de Toulouse et de Strasbourg, de Lièvres, de Perdrix et Perdreaux, de cailles, d'Alouettes, de Jambon et moyennes boites.

16 Poularde du Mons, Poulets, Oies, Perdreaux, Perdrixeaux, Choux et autres, Canards aux petits pois &c, les pâtes et autres boites, en partie sont aux truffes.

80 boites truffes purs, crêpe à l'huile et champignons, 200 bouteilles, petits pois au naturel, haricots verts, fèves et jaltonne de colin, 6 barrils sardines pressées.

PASCALET & MICHON.

27 juil encoignure Chartres et Toulouse

EN déchargement du navire Mozart, venant de Marseille—30 barriques vin de la marque de Bergasse; 35 caisses saucissons assortis; 5 do anchois; 5 do câpres; 5 do olives et 5 do cornichons; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs; 2 jarres dattes fraiches; 4 jarres pruneaux en robans d'environ 2 livres et un do figues en boites d'une livre, plus, 50 paniers huile d'olives de plagniol; 30 caisses macaroni; do vermicelle &c. 1 mâle saucissons de Lion, à vendre par

PASCALET & MICHON.

28 juil encoignure Chartres et Toulouse.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, feront jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E D Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.

E. D. HYDE,

1er juillet—tf N. DELAPLAINE.

MAISON DE SANTE FRANKLIN

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites vérolés à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxemberg, rue des Remparts no 17. 1mai

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

1mai Le secrétaire général, PUISSAN

AVIS

MR. LEWIS W. BOGY, armurier, St. Louis Missouri, se réfère à l'honorable David Barton, Phon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, Phon. Lewis F. Linn et à Messrs & Valle, Ste. Geneviève Missouri.

1 juil—1m

Le docteur VITAL FONDABOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui désirent se prévaloir de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Elysées, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par tous les matins heures de consultations gratuites (de dix heures à neuf heures de l'après midi.) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin; il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes.

8 juin—tf

$50 DE RECOMPENSE

Parti marron du bas Pontchartrain, le 21 juillet, le nègre nommé JOHN, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, à le regard en dessous, très poli lors qu'on lui parle, et ayant plusieurs de pêcher.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.

Le dite récompense sera payée à quiconque l'a mettra le dit esclave à la geôle, ou le ramènera à l'une des extrémités du chemin à coulisses.

1 août—6 J B LEEFE, secrétaire.

$16 DE RECOMPENSE

Seront donnés à quiconque logera en prison, le nègre TOM, acquis récemment de la succession de feu Patrick Uriel, de la Paroisse St Jacques, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, parlant le français et l'anglais.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat.

1er août—1m.1ne B ST MESME LEBRETON & Co.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre JAMES, âgé de 22 ans, mince mais musclé, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autres renseignemens. Il est petit marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafayette*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le gérant nommé envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bonzé, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 37. 3 juil—6,3ps

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sureté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure, il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai—tf J. LEBLANC & co

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants en déchargement du navire Olympia, venant de Havre.

30 fromages de Gruyère 1re qualité; 25 douzaines queues de Gruéland, savon; 8 caisses cérises en bocaux; 3 do eau de vie d'Antzuck; 3 do crême de noyaux de curaçao; 3 do maraquin; 3 do huile de vanille; 10 caisses de fleur d'orange au vin de champagne et 9 douzaines de Kyrch.

Conserves alimentaire de Colin à Nantes.

4 douzaines fruits naturel en bouteilles, fraises, framboises, groseilles, cérises, abricots, poires, mures et pasas marquées.

300 boites sardines à l'huile en petites et grande boites, 300 boites pâtés et autres articles de qualité supérieure et assortie comme suit;

Pâtés d'anguilles, de foies gras de Toulouse et de Strasbourg, de Lièvres, de Perdrix et Perdreaux, de cailles, d'Alouettes, de Jambon et moyennes boites.

16 Poularde du Mons, Poulets, Oies, Perdreaux, Perdrixeaux, Choux et autres, Canards aux petits pois &c, les pâtes et autres boites, en partie sont aux truffes.

80 boites truffes purs, crêpe à l'huile et champignons, 200 bouteilles, petits pois au naturel, haricots verts, fèves et jaltonne de colin, 6 barrils sardines pressées.

PASCALET & MICHON.

27 juil encoignure Chartres et Toulouse

VENTE PAR LE REGISTER.

Succession de François Robouam.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vendredi 28 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'enchère à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu François Robouam.

Carmine, négresse américaine âgée d'environ 20 ans, et son enfant Lewis nègre âgé de 2 ans, le dit négresse Caroline est très rapide au pouce.

Lucy, mulâtresse âgée de 49 ans, un peu blanchisseuse et un peu cuisinière.

Sam noir, nègre âgé d'environ 30 ans, domestique de maison.

Conditions: un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C DUPLESSIS, rég. des tests.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L Fréjus, notaire public, par frais des acquéreurs. 27 juil

Succession d'Angela Berthéoud, femme décédée de James Serra Curé.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Mardi 1er septembre prochain, j'exposerai en vente à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière, et les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de la dite Angela Berthéoud, femme décédée de James Serra Curé, savoir:

Propriété foncière—Un lot de terre situé entre les rues Vieille Levée et St Jacques, faubourg Annonciation, mesurant 60 pieds de face à la première rue, sur une profondeur de 120 pieds de face à la dernière rue, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Esclaves—Harriet, négresse âgée d'environ 33 ans, et ses enfans Marie, d'environ 4 ans.

Susan, négresse âgée d'environ 23 ans, et son enfant Gustave, âgé d'environ 18 ans.

Charles, négrillon, âgé d'environ 5 ans.

Conditions de la vente: la première lancière à 6, 12 et 18 mois de crédit; les esclaves à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant W Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 20 juil

Succession d'Angela Berthéoud, femme décédée de James Serra Curé.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Lundi 10 août prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, au faubourg Annonciation, à l'encoignure des rues St. James et Vieille Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les meubles meublants et autres effets appartenant à la succession de la dite Angela Berthéoud, femme décédée de James Serra Curé.

Conditions de la vente: comptant.

30 juil W. F. C DUPLESSIS, rég.

Succession de Joseph Lavigne h. de c. l.

VENTE par le régistier des testamens—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne h. de c. l., la propriété ci-après décrite, savoir:

Un demi terrain faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de l'une à l'autre rue entre les rues Baronne et Carondelet et mesurant 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 344 pieds de profondeur.

P L B DUPLESSIS, dép. rég. des tests.

Conditions de la vente: 6 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets devront en outre être approuvés par le greffier des tests.

N B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acq. éreur. 7 juil

SUCCESSION de Luc Miguel et Acebo.—Vente à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'on vendra à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel Acebo,

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, mauresque. Conditions: 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

R. L. B. DUPLESSIS, dép rég. des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not. pub aux frais de l'acquéreur. 18j

A L'INSTAR DE PARIS. MAGASIN DE NOUVEAUTES EN GROS ET EN DETAIL.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson, no 38, vient de regretter par la dernière traversée du Mississipi, les articles qui suivent, aussi frais qu'on puisse le désirer et qui lui manquaient en totalité.

Crême de Flore, dite de concombres, dite velimeuse, dite cold cream, dite graisse d'ours, pommades, pots ordinaires, fiole de deux onces, dite demi once, savons d'amandes et à la rose sur fine, le régénérateur des cheveux et le phénix, la poudre du Nil, le micotine, le nécessaire pour nettoyer les cheveux et habits &c, eau de vie de Lavande Ambrée, et eau de cologne &c.

Gants de soie noire et couleurs, qualité très supérieure, gants de fil d'Ecosse couleur et blancs.

Assortiment de peignes à manche, écailles, ditto en buffle, ditto à poignée, brosses à dents toutes qualités et assortiment, glaces à main, et à cheveux connus à dose &c.

Nattes dites fausse une vingtaine de toutes grosseurs et nuances, sac de chasse pour bain, eaux de toilettes toutes grosseurs à toutes fins et à l'anglais et autres genres inconnus de grandeurs.

Un bel assortiment de chapeaux de soie carrées de mode avec leurs cas carrés, curieux très bien soignés. 4 6

ECHANGE—Sur Paris à vendre par

4 6—3 JOHN DAROY & Co.

Opiat Balsamique du docteur Guerrero.

CET opiat, nouvelle découverte, est un remède souverain et infaillible dans la maladie appelée *Dysenterie ou Cholique*. Sa réputation est établie dans toute l'Amérique du Sud, et des témoignages de divers hôpitaux du milieu de cette partie du globe attestent sa prompte et infaillible vertu. Cet état de ce remède dans tous les cas de Dysenterie.

Cet opiat balsamique est contenu dans des petits pots de plomb, avec une instruction sur la manière d'en faire usage. Il peut être facilement serré dans la poche ou sac de voyageur en voyage, soit par celles qui ne veulent pas faire connaître leur situation à un médecin ou à leurs amis.

Ce médicament est sous la forme d'une pâte ordinaire, et on prend d'autant plus facilement qu'on n'y trouve aucun goût particulier à cet effet, et dont on délivera toujours, avec le médicament, une quantité suffisante. Mais ses plus grands avantages sont de produire constamment et en très peu de temps une guerison radicale, sans attaquer le tempérament le plus délicat, car le remède ne contient pas la moindre parcelle de mercure.

Avant d'offrir cet opiat au public, l'auteur en a fait constater l'efficacité par plusieurs des plus célèbres médecins de New York. La seconde